



Stellantis renforce le potentiel de ses activités de financement en Europe

- **Stellantis entend créer un leader du leasing opérationnel et renforcer la position de sa captive financière**
- **Des partenariats stratégiques et innovants avec des banques européennes de premier plan permettront d'optimiser le parcours client**
- **Le nouvel ensemble contribuera au développement des services de mobilité**

AMSTERDAM, 17 décembre 2021 – [Stellantis N.V.](#) (NYSE / MTA / Euronext Paris : STLA) (« Stellantis ») est entrée en négociations exclusives avec BNP Paribas Personal Finance (« BNPP PF »), Crédit Agricole Consumer Finance (« CACF ») et Santander Consumer Finance (« SCF ») visant à réorganiser la configuration européenne actuelle des activités de financement de Stellantis, permettant ainsi de proposer des offres de financement cohérentes et attractives à l'ensemble des clients, concessionnaires et distributeurs des marques de Stellantis.

« Suite à l'acquisition récente de First Investors Financial Services Group aux États-Unis, Stellantis réaffirme sa volonté de renforcer le potentiel de son activité de financement mondiale, marquant une nouvelle étape en Europe avec ses partenaires bancaires historiques et de créer un Leaser à part entière en Europe », a déclaré Carlos Tavares, CEO de Stellantis. « Il s'agit d'une démarche stratégique visant à améliorer notre performance financière dans tous les pays européens. Cette transformation conduite avec des partenaires de premier plan, devrait permettre à Stellantis de proposer une gamme complète de produits à l'ensemble des clients, concessionnaires et marques du Groupe Stellantis. »

Stellantis vise à :

- créer une société de leasing opérationnel multimarque détenue à 50 % par Stellantis et à 50 % par CACF qui serait le fruit du

regroupement des activités Leasys et F2ML, afin de devenir un leader européen, et

- réorganiser les activités de financement au travers de Joint-Ventures établies avec BNPP PF ou SCF dans chaque pays, chargée des activités de financement pour l'ensemble des marques Stellantis.

Par conséquent, il est envisagé que :

- CACF acquière les 50 % de FCA Bank et Leasys Rent actuellement détenus par Stellantis, étant précisé que ces entités continueraient leurs activités de financement avec d'autres constructeurs notamment dans le cadre d'accords de JVs et de marques blanches existants et à venir ;
- BNPP PF réalise par le biais de JVs codétenues avec Stellantis des activités de financement (hors B2B Leasing Opérationnel) en Allemagne, en Autriche et au Royaume-Uni afin de devenir le partenaire exclusif de Stellantis pour ce segment dans ces pays, et ;
- SCF mène par le biais de JVs codétenues avec Stellantis des activités de financement (hors B2B Leasing Opérationnel) en France, en Italie, en Espagne, en Belgique, en Pologne, aux Pays-Bas et par le biais d'un accord commercial au Portugal, afin de devenir le partenaire exclusif de Stellantis pour ce segment dans ces pays.

Les accords pourraient être conclus au cours du premier trimestre 2022, à l'issue des procédures d'information-consultations préalables des institutions représentatives du personnel sur le projet.

La réalisation des opérations envisagées devrait intervenir au premier semestre 2023 après l'obtention des autorisations requises de la part des autorités de concurrence et des régulateurs compétents.

La Société Générale agit en qualité de conseiller financier auprès de Stellantis.

À propos de Stellantis

Stellantis est l'un des leaders mondiaux de l'automobile et un fournisseur de mobilité, guidé par une vision claire : offrir la liberté de circulation avec des solutions de mobilité spécifiques, abordables et fiables. Outre son riche patrimoine et sa présence géographique de premier plan, le Groupe possède des atouts majeurs : une performance durable, une expérience approfondie et un grand nombre de collaborateurs travaillant dans le monde entier. Stellantis tirera parti de son large portefeuille de marques emblématiques, fondées par des visionnaires qui leur ont insufflé passion et esprit de compétition qui résonnent encore aujourd'hui, aussi bien auprès des employés que des clients. Stellantis aspire à devenir le meilleur, et non le plus grand, tout en créant de la valeur ajoutée pour toutes les parties prenantes ainsi que pour les communautés dans lesquelles il opère.



communications@stellantis.com
www.stellantis.com

DECLARATIONS PROSPECTIVES

Cette communication contient des déclarations prospectives. En particulier, les énoncés concernant les événements futurs et les résultats prévus des opérations, les stratégies d'entreprise, les avantages prévus de la transaction proposée, les résultats financiers et opérationnels futurs, la date de clôture prévue de la transaction proposée et d'autres aspects prévus de nos opérations ou résultats opérationnels sont des énoncés prospectifs. Ces énoncés peuvent comprendre des termes tels que "peut", "va", "s'attend", "pourrait", "devrait", "à l'intention", "estime", "anticipe", "croit", "reste", "en bonne voie", "conception", "cible", "objectif", "but", "prévision", "projection", "perspectives", "plan", ou des termes similaires. Les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de rendement futur. Elles sont plutôt fondées sur l'état actuel des connaissances, les attentes futures et les projections concernant les événements futurs de Stellantis et sont par nature sujettes à des risques et à des incertitudes inhérents. Elles se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui pourraient ou non se produire ou exister à l'avenir et, par conséquent, il ne faut pas s'en remettre indûment à eux.

Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux exprimés dans les énoncés prospectifs en raison de divers facteurs, notamment : des incertitudes quant à la question de savoir si l'opération envisagée examinée dans le présent document sera achevée ou quant au moment où elle aura lieu; la satisfaction des conditions préalables à la conclusion de la transaction proposée, y compris la possibilité d'obtenir des approbations réglementaires aux conditions prévues, en tout ou en temps voulu; le risque que les entreprises des parties soient lésées pendant la durée de la transaction proposée; la capacité de Stellantis à intégrer avec succès les activités de la société; l'interruption de l'activité après la transaction; l'effet de l'annonce de la transaction sur la capacité de la société à retenir et à embaucher du personnel clé et de maintenir des relations avec les clients, les fournisseurs et les autres partenaires avec lesquels la société exerce ses activités; l'impact de la pandémie COVID-19, la capacité de Stellantis à lancer de nouveaux produits avec succès et à maintenir le volume des expéditions de véhicules; l'évolution des marchés financiers mondiaux, l'environnement économique général et l'évolution de la demande de produits automobiles, qui sont soumis à un cycle conjoncturel; l'évolution de la situation économique et politique locale, l'évolution de la politique commerciale et l'imposition de tarifs ou de tarifs mondiaux et régionaux destinés à l'industrie automobile, l'adoption de réformes fiscales ou d'autres modifications des lois et règlements fiscaux; la capacité de Stellantis' à élargir certaines de leurs marques à l'échelle mondiale; sa capacité à offrir des produits innovants et attrayants; sa capacité à développer, fabriquer et vendre des véhicules dotés de caractéristiques avancées, notamment une électrification améliorée, une connectivité et des caractéristiques de conduite autonome; divers types de réclamations, de poursuites judiciaires, d'enquêtes gouvernementales et d'autres imprévus, y compris les réclamations relatives à la responsabilité et à la garantie des produits et les réclamations relatives à l'environnement, les enquêtes et les poursuites; les dépenses d'exploitation des matériels en ce qui concerne le respect des règlements en matière d'environnement, de santé et de sécurité; l'intensité de la concurrence dans l'industrie automobile, qui peut augmenter en raison de la consolidation; l'exposition à des insuffisances dans le financement des régimes de retraite à prestations définies de Stellantis; la capacité de fournir ou d'organiser l'accès à un financement adéquat pour les concessionnaires et les clients de détail et les risques associés à la création et aux opérations de sociétés de services financiers; la possibilité d'obtenir des financements pour exécuter les plans d'entreprise de Stellantis et améliorer ses activités, sa situation financière et ses résultats; un dysfonctionnement, une perturbation ou une atteinte à la sécurité affectant les systèmes de technologie de l'information ou les systèmes de contrôle électronique contenus dans les véhicules de Stellantis; la capacité de Stellantis à exploiter les avantages escomptés des ententes de co-entreprise; les perturbations résultant de l'instabilité politique, sociale et économique; les risques associés à nos relations avec les employés, les concessionnaires et les fournisseurs; l'augmentation des coûts, l'interruption de l'approvisionnement ou la pénurie de matières premières, de pièces, de composants et de systèmes utilisés dans les véhicules de Stellantis; l'évolution des relations du travail et l'évolution du droit du travail applicable; fluctuations des taux de change, variations des taux d'intérêt, risque de crédit et autres risques du marché; troubles politiques et civils; tremblements de terre ou autres catastrophes; et autres risques et incertitudes.

Toutes les déclarations prospectives contenues dans la présente communication ne sont valables qu'à la date du présent document et Stellantis rejette toute obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives. De plus amples renseignements sur Stellantis et ses entreprises, y compris les facteurs qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats financiers de Stellantis, sont inclus dans les rapports et les dépôts de Stellantis auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et AFM.